

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Camoël

Le public est informé que par arrêté n° 2023/01 du 06 janvier 2023 que Monsieur le Maire Camoel a prescrit la **modification n° 1 de Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la commune de Camoël,

Enquête publique du lundi 26 juin au lundi 10 juillet 2023 inclus,

Madame Florence Barre a été désignée comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes pour mener l'enquête.

Elle se tiendra à la disposition du public en mairie de Camoël

Le samedi 1^{er} juillet	De 9 H à 12 H
Le lundi 10 juillet	De 9 H à 12 H

Pendant toute la durée de l'enquête le public pour consulter les pièces du dossier et porter ses observations sur le registre d'enquête tenus à la disposition du public en mairie de Camoël ou les adresser par correspondance à :

Commissaire enquêteur
Mairie de Camoël
1 place de la Mairie
56130 Camoël.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de Camoël dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.camoel.fr>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à accueil@camoel.fr

Le commissaire enquêteur aura un mois pour établir son rapport et ses conclusions motivées qui pourront être ensuite déposées en mairie de Camoël et consultées sur le site internet <https://www.camoel.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Camoël. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des évolutions au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du secrétariat la mairie de Camoël.

Le Maire,

Bernard LE GUEN

